

renforcer nos ressources diplomatiques, à remplacer la gestion de menaces précises par la gestion des risques posés à la stabilité régionale, et à régler les problèmes plutôt qu'à y réagir. Il faut faire preuve ici de souplesse et de pragmatisme.

Le concept de sécurité coopérative qui sous-tend l'initiative canadienne ne se substitue pas aux dispositifs de sécurité traditionnels. Il vise plutôt à examiner toutes les questions d'intérêt régional pour ensuite mettre l'accent sur les domaines où il est possible d'établir des approches régionales. L'initiative canadienne tient compte des voies de communication bilatérales et multilatérales existantes et est conçue de façon à ce que le dialogue régional naissant les renforce et non en réduise l'utilité.

L'établissement d'un cadre de consultation pour la région de l'Asie-Pacifique est un des principaux objectifs de la politique étrangère du Canada. L'approche canadienne repose notamment sur la contribution qu'un mécanisme du genre apporte au renforcement de la stabilité régionale. Des ententes de consultation régionale existent officiellement en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud, mais pas dans le Pacifique Nord, où il existe une possibilité nouvelle d'améliorer les relations.

Les défis posés à la sécurité coopérative sont nombreux, selon M. Clark. Mentionnons, outre les traditionnelles questions de sécurité militaire, les risques posés par la dégradation de l'environnement, les mouvements démographiques non maîtrisés, les causes et les effets des actes terroristes, le trafic international des stupéfiants et la détérioration de l'économie.

Afin de lutter efficacement contre ces menaces non militaires et non traditionnelles pour la sécurité, les États doivent collaborer davantage et reconnaître leur interdépendance croissante et l'intérêt d'établir des lignes de conduite communes face à ces menaces.

Le concept canadien de sécurité coopérative va au-delà des mécanismes de défense collective et mutuelle. Ces mécanismes demeureront essentiels à la protection de la souveraineté et des intérêts nationaux. Toutefois, la sécurité fournie par les alliances et les accords de défense actuels devrait permettre aux États d'une région donnée de collaborer davantage en vue de faire face aux menaces non militaires et non traditionnelles qui mettent en danger la stabilité régionale et le bien-être des nations.

L'initiative canadienne comporte deux volets - l'un gouvernemental et l'autre non - et met l'accent au départ sur les pays du Pacifique Nord, soit la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, le Japon, l'Union soviétique, les États-Unis et le